



## ECOLE D'INFIRMIER(E) POUR L'ARMÉE DE L'AIR

Dijon, le 31 janvier 2014

L'armée de l'air ouvre un concours infirmier 2014 (dossiers avant le 4 juillet 2014 (1) -épreuves d'admission\* jusqu'au 22 août 2014 (1) - intégration armée de l'air janvier 2015 (1))

Formation militaire de 16 semaines à l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA) à Rochefort en janvier 2015 suivi d'une entrée à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) de Toulon pour une durée d'études de 30 mois. Les études sont gratuites et rémunérées. Vous serez en contrat pour 8 années pour commencer.

## \* Épreuve d'admission :

- 1ère étape : au Département Évaluation Air (DEA) de Nancy sur 2 jours:
  - > Une épreuve psychotechnique,
  - > Une épreuve d'anglais,
  - > Une visite médicale,
  - Des épreuves sportives :
    - o Une épreuve de course à pied de type « Luc léger », « VMA »,
    - o Une épreuve de coordination motrice,
    - o Une épreuve de barre fixe (tractions pour les hommes et suspensions pour les femmes),
  - > Un entretien individuel avec un conseiller.
- ❖ 2<sup>ème</sup> étape : des épreuves écrites d'admissibilité qui se dérouleront le 1<sup>er</sup> octobre 2014 (1)
- § 3ème étape : des épreuves orales d'admission qui se dérouleront du début décembre 2014 (1)

Une liste d'admission en liste principale (LP) et liste complémentaire (LC) par ordre de mérite sera établi et consultable sur le site du recrutement de l'armée de l'air www.air-touteunearmee.fr

## Conditions:

- Être de nationalité française,
- Etre âgé de 17 à 25 ans à la date de prises d'effet de l'engagement,
- ➤ Avoir effectué la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- Etre titulaire du BAC (filière générale, technologique ou professionnelles) ou d'un BAC européen ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), OU Être titulaire d'un brevet de technicien, sous réserve d'avoir été admis en 2ème année de BTS, DUT ou de licence, OU <u>Être en classe de terminale</u>, mais le diplôme du BAC sera exigé, afin de présenter les épreuves d'admissibilité, OU <u>Être titulaire d'un diplôme homologué au niveau III par l'organisme dispensant la formation,</u>
- ➤ Ne pas avoir été condamné à une ou plusieurs peines dont la durée totale est égal ou supérieure à un an d'emprisonnement avec sursis,
- Etre apte médicalement et physiquement

Dossier à retirer auprès du bureau Air - Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)

24 avenue Garibaldi à Dijon – 03 80 11 23 35

Ouvert du lundi au vendredi de 8h-12h et 13h-18h

 $ou\ par\ mail\ \underline{gil.guyot@intradef.gouv.fr}\ \underline{cirfa.dijon@recrutement.air.defense.gouv.fr}$ 

www.air-touteunearmee.fr

(1) Les dates sont susceptibles d'être modifiées